Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 31

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Le secret du blessé récit militaire
Autor: Sales, Pierre
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-248099

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dimanche, 31 juillet 1898 | N° 31 | Première année

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS DU DIMANCHE

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS, 26me année | **Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS** | 26me année, *LE PAYS*

BELLELAY

Sous l'administration de l'abbé Nerr, Bellelay fit l'acquisition du patronage des deux paroisses de Bassecourt et de Perles (Pieterlen) près de Bienne. La collature de l'église de Bassecourt appartenait aux nobles de Courtavon. Nicolas Ulrich de Courtavon, écuyer, et son oncle Walther Truchsess de Courtavon (Ottendorf) cédèrent à l'abbé de Bellelay, leur droit de patronage ainsi que les dîmes qu'ils percevaient à Bassecourt, en échange de certains biens que l'abbaye avait en Ajoie. Par acte de 1405, du jeudi avant la fête de St-Jacques, l'évêque de Bâle Humbert de Neuchâtel, approuve la cession qui vient d'être faite au couvent de Bellelay, annexe et incorpore à ce dernier l'église paroissiale de Bassecourt et déclare que le couvent pourra disposer de tous les revenus de l'église de Bassecourt qui sera desservie à l'avenir par un vicaire perpétuel. (Cartulaire de Bellelay, 362 ; Trouillat, V, 716.)

Au moment de la cession à Bellelay, la paroisse de Bassecourt était administrée par un prêtre nommé Henri. Celui-ci eut pour successeur un prêtre séculier, Jean Gerhard de Berlincourt, qui fut doyen du chapitre de Salignon. Gerhard se démit de ses fonctions en 1412.

En ce moment-là, la paroisse de Boécourt n'était plus administrée par un religieux de Bellelay. Le vicaire perpétuel était alors un prêtre séculier, Messire Heitzmann. Peut-être l'abbaye de Bellelay n'avait-elle alors qu'un nombre insuffisant de religieux et était-elle obligée de réclamer les services d'un prêtre séculier. Ce qui est certain, c'est que les vocations sacerdotales et religieuses étaient rares à cette époque dans le diocèse de Bâle. Messire Heitzmann mourut en 1412, au moment où le doyen Gerhard renonça à la cure de Bassecourt. Les deux paroisses de Bassecourt et de Boécourt étaient pauvres, comme l'atteste un acte du Cartulaire de Bellelay de 1412, et les deux curés n'avaient pas de revenus suffisants pour y vivre convenablement. D'un autre côté, les deux localités dépeuplées par diverses épidémies et par des émigrations, ne comptaient plus qu'un petit nombre d'habitants. En outre, le petit hameau de Montavon ne dépendait pas alors de la paroisse de Boécourt, mais de celle de Repais. L'abbé de Bellelay demanda donc à l'évêque de Bâle la réunion des deux paroisses. Humbert de Neuchâtel accueillit favorablement cette demande et décréta la réunion le 28 novembre 1412, à Bassecourt, en présence des paroissiens assemblés. Le curé qui devait être vicaire perpétuel et religieux de Bellelay, devait résider à Bassecourt.

On ignore combien de temps dura l'union des deux paroisses. J'ai dit plus haut, en parlant des paroisses annexées à Bellelay, que Bassecourt et Boécourt paraissent avoir été de nouveau séparés vers 1441, puisque le Liber Marcarum de Frédéric ze Rhein signale un curé et un vicaire à Bassecourt et un curé et un vicaire à Boécourt. Mais il n'est guère probable qu'il y ait eu en 1441, quatre prêtres là où 29 ans auparavant, en 1412, deux prêtres ne trouvaient pas de revenus suffisants et où un seul pouvait suffire. Je suppose donc que sur les instances des habitants de Boécourt, un second religieux, un vicaire avait été placé à Bassecourt avec mission de dire le dimanche la messe à Boécourt, et que le curé et le vicaire de Bassecourt payaient à l'évêque une double redevance, comme curé et vicaire de Bassecourt et de Boécourt. Unies, on ne sait pas jusqu'à quelle époque, les deux paroisses étaient en tout cas séparées de nouveau en 1522, comme l'atteste une bulle du pape Adrien VI du 31 août de cette année.

L'abbé Nerr fit aussi du chevalier Jacques d'Eptingen de Wildenstein et de sa sœur Fréneline, ou ne sait pas au juste en quelle année, l'acquisition du patronage de l'église de St-Martin de Perles. La paroisse de Perles faisait alors partie de l'Erguel.

Les écuyers Henri et Renaud de Boncourt prétendaient tenir de leur tante Catherine d'Eptingen et de leur grand'mère Marguerite d'Eptingen certains droits sur la cure de Perles ou sur ses biens. Au mois de novembre 1412, l'abbé Nerr termine le différend à l'amiable en promettant aux sires de Boncourt de leur payer une somme de 100 livres d'argent et comme il lui est impossible de leur verser cette somme immédiatement, de leur donner 5 livres d'intérêt par an, à la Saint-Martin. (Trouillat, V, 245.)

La paroisse de Perles fut desservie par des conventuels de Bellelay. Jean Gruber était curé ou vicaire perpétuel en 1436, Jean Bonin l'était en 1450 et au moment de la réforme, en 1529, Servais Fridez de Delémont qui rentra à Bellelay où il devint prieur en 1530, puis après avoir occupé divers autres postes, devint abbé en 1553.

Un concile général se réunit à Constance, en 1414, pour mettre un terme au schisme qui désolait l'Eglise depuis nombre d'années. Le concile tint 45 sessions générales du 16 novembre 1414 au 19 avril 1418. L'abbé de Bellelay y assista avec une suite de 8 personnes en qualité de procureur et de délégué du Chapitre général de l'Ordre des Prémontrés. Il sut s'y faire remarquer. Les Pères du concile lui accordèrent pour lui et ses successeurs, à perpétuité,

---

Feuilleton du *Pays du dimanche* 26

Le secret du blessé

RÉCIT MILITAIRE

par Pierre SALES

Elle laissait dire. Est-ce que le premier baiser de Firmin ne la récompenserait pas de tout? Mais, le jour de l'arrivée, il s'emporta vraiment, quand elle quitta l'herbage où ils commençaient de gauler des pommes.

— Où que tu vas donc?

D'un geste heureux, attendri, elle montra le bâtiment clair de la gare. Il haussa les épaules; est-ce que lui aussi ne l'aimait pas, son gars? Mais ne fallait-il pas lui préparer du cidre?... Et puis, c'était un paysan entier qui ne se croyait le droit de se reposer que la moitié du dimanche.

Le mère passa par la chaumière, pour s'assurer que tout était en ordre, bien reluisant, et se faire un peu coquette, elle aussi. Et elle alla se poster, contre la barrière, en avant de la gare, pour voir son fils plus tôt.

Oh! qu'elle eut envie de pleurer, lorsqu'elle distingua sa face pâle à la portière! Mais il souriait si gentiment qu'elle étouffa son chagrin. Et puis, elle était fière de son beau costume, de ses galons, qu'on lui avait laissés malgré sa mésaventure, grâce aux démarches du Dr Derbois. Elle traversa le village à son bras; Marceline était de l'autre côté. Des gens venaient sur leurs portes pour les saluer. Et Firmin, très ému, regardait toutes ces demeures si connues, les chemins, les arbres où il avait grimpé enfant, des jeunes filles qu'il avait laissées, fillettes. Et, enfin, la chère chaumière apparut, sous son rideau de rosiers grimpants; et, à la pensée qu'il avait été bien près de ne plus la revoir, il faillit s'évanouir.

Il espérait trouver le père sur le seuil; mais sa mère lui expliqua que la saison était précoce, qu'on ramassait déjà des pommes. Et, son fils installé, elle retourna aider son homme. La journée était belle, bonne, avec un soleil bien doré dans un grand ciel bleu. Marceline avait porté trois sièges dans le jardin, avec deux oreillers, formant comme une chaise longue pour le convalescent. Elle avait bien appris de quelle manière il fallait le soigner.

Quelques instants, ils parlèrent du brave Dr Derbois, de cette bonne sœur Olympe, de vrais amis, pour lesquels ils auraient une reconnaissance infinie et de ce pauvre Césaire qui avait tant pleuré sur le quai de la gare Saint-Lazare; et, puis, ils éclataient de rire au souvenir de l'énorme farce jouée au capitaine Chenu. Mais, peu à peu, la parole de Firmin s'assourdissait, et, sous cette délicieuse chaleur, dans le jardin aimé, il s'endormait à demi, tenant la main de Marceline.

Elle ne bougea plus, sachant combien ces repos au grand air allaient être réparateurs

le droit de porter comme les évêques l'anneau, la crosse et la mitre. (Ann. Ord. Praem, I, 219.) De son côté, par acte donné à Constance, le 4 mai 1414, l'empereur Sigismond avait déjà pris l'abbaye de Bellelay sous sa protection, ratifié les privilèges accordés à ce monastère par ses prédécesseurs, défendu à tous ses sujets ainsi qu'à ses villes impériales de Berne et de Soleure de troubler l'abbaye dans l'exercice de ses droits et ordonné au contraire de la protéger contre tous. (Trouillat, V, 240.)

(A suivre) JECKER, *curé.*

Les cloches tubulaires

Dans deux numéros de la Revue scientifique *La Nature* (nos du 2 septembre 1893 et du 8 janvier 1898), nous trouvons sur ce nouveau genre de cloches des renseignements capables d'intéresser les lecteurs :

Les cloches tubulaires ont été inventées récemment par Harrigton, constructeur anglais, dans l'intention principale d'obtenir enfin des carillons, non plus d'une justesse douteuse comme celle de la plupart des anciens, même les plus fameux, mais d'une justesse absolue et mathématique. Au lieu de la forme traditionnelle, il a dû donner à ces nouvelles cloches la forme cylindrique ou tubulaire, très ressemblante à celle d'un gros tuyau d'orgue. Ces tubes sont coupés à des longueurs qui déterminent exactement l'acuité ou la gravité de la note qu'ils ont à produire.

Quant à la force ou intensité de ces notes, elle dépend de l'épaisseur du tube et de son diamètre : avec une épaisseur de 9 à 10 millimètres seulement et un diamètre de 10 centimètres, le son serait, dit-on, assez fort pour s'entendre, en plaine campagne et par un temps calme, jusqu'à cinq kilomètres à la ronde. Le timbre métallique est d'une grande douceur ; il dépend, dans ces cloches comme dans les autres, de la composition de l'alliage qu'emploie l'inventeur et qui reste son secret.

La sonnerie se fait par un marteau à tête de buffle frappant les tubes un peu au-dessous de leur point d'attache. Ce marteau a la forme et l'agilité des marteaux de piano, et il est mis en mouvement sans la moindre peine par le moyen, soit d'une petite corde tirée à la main, soit d'une vergette ou d'un fil électrique aboutissant aux touches d'un clavier. Ce mécanisme, on le voit n'a rien que de très simple ; le jeu en est assuré et son installation est des moins encombrantes.

L'installation des tubes sonores n'est pas plus compliquée.

Si l'aspect de ces nouvelles cloches n'a rien du pittoresque traditionnel des cloches anciennes, elles offrent en compensation trois avantages inappréciables : 1° Elles sont incomparablement moins lourdes que les anciennes. Ainsi, la cloche tubulaire qui donne, par exemple, la note *do* ne pèse que quarante kilogrammes, tandis que la même note avec l'ancien modèle, exige six fois plus, pas moins de deux cent cinquante kilos, un quart de tonne. Par suite, afin qu'un clocher ou un beffroi puisse supporter le poids d'un carillon de quelques notes, il faut avec les lourdes cloches anciennes des constructions d'une solidité exceptionnelle, et encore la volée des grandes cloches finit par les ébranler sérieusement. Avec les cloches nouvelles, rien de pareil n'est à bâtir ni à craindre, et, de plus, leur pose est aussi aisée que celle des autres est pénible et dangereuse : enfin, l'espace occupé par les nouvelles est aussi restreint que celui des anciennes est copieux.

2° Elles sont d'un bon marché qui les met à la portée des moindres bourses. Cela résulte évidemment du métal employé qui est moindre, de la sûreté de la fabrication et de la simplicité des installations ainsi que de la sonnerie. On peut, du reste, s'assurer des prix exacts en demandant des catalogues à Paris, à MM. Château père et fils, qui ont posé le carillon de l'hôtel-de-ville de Levallois-Perret, ou, si l'on préfère, au R. P. Supérieur des Chapelains du Sacré-Cœur à Montmartre, qui vient d'employer ce système pour une petite sonnerie d'horloge dans la basilique.

3° Elles donnent des sons parfaitement homogènes par le timbre et par l'intensité. Cela ne pouvait s'obtenir avec les anciennes, qui très tintentes dans les notes graves, résonnent trop et trop loin, et, au contraire, dérisoirement maigres dans les notes hautes, ne se font entendre que de très près et plus du tout un peu loin. Ces effets proviennent naturellement de la quantité si différente de leur matière sonore. Dans les cylindres, au contraire, cette quantité n'a qu'une quantité très peu différente en longueur ; car en épaisseur et en diamètre, elle peut rester identique, comme on le voit au carillon cité de Levallois-Perret, où, entre la note la plus basse sol^2 et la plus haute do^3, les différences de longueur sont : 2 mètres 145 pour le sol^2 et 1 mètre 425 pour le do^3, l'épaisseur et le diamètre étant les mêmes pour les seize cloches de ce carillon.

4° Enfin, la sonnerie est si douce, si agile, que ce n'est plus à un robuste sonneur qu'on est obligé de la confier, mais on peut la donner à un enfant, qui, à son aise, pourra lancer ses cloches à toute volée, ou plutôt à un artiste qui, assis devant son clavier, pourra sans souffleur jouer religieusement, sur cet organe d'airain, toutes les mélodies du plain-chant et de la vraie musique sacrée.

C. D.

---

pour cette pauvre tête si secouée; seulement, elle lui faisait une ombrelle, avec un journal. Et soudain, une voix trop connue retentit derrière elle.

— Te v'là donc revenue, not'voisine? J'te croyais partie du pays !

Elle répliqua, fort digne :

— Vous savez bien, monsieur Parisot, que je n'étais allée à Paris que pour soigner mon frère.

— Oui, oui... Quand une jeunesse a envie de filer à Paris, elle trouve toujours de bon prétextes !

Et il allait continuer de la railler : mais Firmin s'éveillait ; et ce fut à lui qu'il s'en prit :

— Comment qu'ils t'ont donné les galons, à toi, et pas à Césaire ? C'est une injustice !

Fort doucement Firmin expliqua qu'on ne savait jamais très bien le pourquoi des choses dans la vie militaire. Et, comme un homme d'équipe apportait la valise de Marceline, la jeune fille entra dans la chaumière. Alors, Firmin se souleva un peu plus ; et, très grave :

— Je ne dormais qu'à moitié, tout à l'heure. Et ce n'est pas gentil ce que vous avez dit à ma sœur... Et... et ça ne me plait pas, entendez-vous, monsieur Parisot !

Le vieux Parisot n'en put, d'abord, croire ses oreilles. Ce gamin, qui osait lui parler si vertement !...

— Ah çà, petit...

— Il n'y a pas de « ah çà, petit ! » Ça ne me convient plus que vous tourmentiez Marceline ! Et ça ne convient pas davantage à votre fils ! Et que ça soit une affaire finie !

Le vieux paysan s'éloigna de la haie, en grognant, et avec l'espérance que son fils, enfin seul à Paris, allait se dégourdir ; mais il n'osa plus, désormais, adresser de méchancetés à la jeune fille.

(La suite prochainement.)

Poignée de recettes

Et d'abord, puisque nous commençons à être un peu un pays de machines, parlons du *nettoyage des courroies de transmission.* — On lave d'abord les cordes dans l'eau chaude avec du savon et une brosse dure, et tandis qu'elles sont encore humides, on les frotte avec une solution d'ammoniaque pour extraire l'huile qui se trouve dans les fissures. Puis on rince les cordes dans une suffisante quantité d'eau tiède, et on les tend convenablement pour les sécher.

Avant que les cordes soient complètement sèches, on les enduit de la composition suivante qui lui conserve en bon état : 1 kilo caoutchouc, chauffé à 50 degrés, mélangé avec 1 kilo d'huile de térébenthine rectifiée. Lorsque ces deux substances sont bien amalgamées, on ajoute 780 grammes de colophane, et quand celle-ci est fondue, 750 grammes de cire jaune.

D'autre part, on fait fondre un kilo et quart de suif dans 3 kilos d'huile de foie de morue, et on ajoute ces nouveaux ingrédients à la première composition en remuant vigoureusement. Lorsque cet enduit est employé pour la première fois, on l'applique aussi à la partie extérieure des lanières, mais après, on n'en frotte plus que la partie intérieure. Le procédé est excellent, car cet enduit remplace le tannin qui est extrait du cuir, empêche les courroies de glisser et leur donne l'élasticité nécessaire.

Pour combattre le lombago. — Frictionner la région malade avec de l'eau-de-vie camphrée et recouvrir de ouate. En cas de douleurs un peu vives appliquer des sacs de sable chaud ou des linges chauffés et chercher à provoquer une bonne transpiration. Le thé chaud rend de bons services dans ces cas là.

Affilage des instruments. — Pour bien affiler les outils tranchant, M. Bourdais conseille de les tremper, avant le repassage et pendant trois quarts d'heure, dans de l'acide chlorhydrique étendu de neuf fois son volume d'eau.

Moyen d'obtenir la cire la plus pure. — Au lieu de jeter les gâteaux dans l'eau bouillante, on les enferme dans des sacs de forte toile qu'on plonge dans les chaudières pleines d'eau en ébullition. La cire passe à travers la toile et vient à la surface du liquide ; tous les corps étrangers qu'elle pouvait contenir restent dans les sacs. Ainsi traitée, la cire n'a besoin que d'une seule fonte pour être suffisamment propre.

Quelques mots à propos du pétrole. Et d'abord, comment nettoie-t-on les lampes à pétrole et comment obtient-on du pétrole sans odeur ?

Le pétrole sans odeur. — La lampe à pétrole est aujourd'hui la plus répandue. Depuis le pétrole ordinaire jusqu'aux produits les plus raffinés qu'on en tire, les différents liquides employés présentent, à peu près tous, le même inconvénient, une odeur insupportable. Mais on peut éviter ce désagrément avec la plus grande facilité.